



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL
UC2023-90007

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière par intérim de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 mars 2023**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2023-90007**.

Cette demande, déposée par la représentante des propriétaires du terrain situé au 286-488 chemin de Wexford, lot 5 185 070, dans la zone F-82, vise la construction d'un chalet de villégiature. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un chalet de villégiature est un usage conditionnel dans la zone F-82. Par conséquent, cette construction doit être autorisée par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 mars 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^e JOUR DE FÉVRIER 2023


Greffière,
Mélanie Poirier